

Juillet 2025

N°56



LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Daniel KOENIG, Karine LERVAT, Ghislain PAYMAL, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture (Photo prise par Catherine MASSON) :
Le village au printemps, vu depuis le chemin de Maizières !

Site Internet de la commune : <http://sexeyaufactories.fr>

Page Facebook de la commune :

[https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/
mairie@sexeyaufactories.fr](https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/mairie@sexeyaufactories.fr)

SOMMAIRE

Numéros à connaître en cas d'urgence.....	4
Le mot du Maire	5
Principales délibérations du Conseil Municipal	6-13
Principales délibérations du SIS Maron-Sexey	14-15
Infos mairie	16-17
Flash infos : votre agence postale	18
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon	19-21
L'E3M pose ses bagages à Sexey.....	22
Première centenaire au village	23
Les Ecoles	24-28
Le Bélier Meulson	29
Foyer Rural.....	30-31
Quoi de neuf dans la cabine à livres	32
Sexey de A à Z	33-39
Coin Nature	40-42
Coin jeux et remue-méninges	43-46
Recettes	47



NUMÉROS À CONNAITRE EN CAS D'URGENCE



Situations	Service	Numéro
Incendies - fuites de gaz - accidents - situations dangereuses	Pompiers	18
Atteintes aux biens et personnes - secours à personnes	Police/Gendarmerie	17
Intervention médicale - détresse vitale - urgences médicales	SAMU	15
Témoin ou victime d'accident au sein de l'Union Européenne	Numéro d'urgence européen	112
Signalement atteintes sur mineurs	Enfance en danger	119
Signalement victime ou témoin de violences	Violences conjugales	3919
Signalement victime ou témoin de maltraitance	Maltraitance personnes agées, handicapées	3977
Informations consommateurs, proches	Drogue info service	0 800 23 13 13
Médecine Pharmacie de garde	SOS Médecin Pharmacie de garde	3624 3237 Appels payants
Signalement victime ou tentative d'escroquerie	Info Escroqueries	0 805 805 817 / 17cyber.gouv.fr
Témoin ou victime d'une situation d'urgence par application	Urgence personnes sourdes et malentendantes	114



LE MOT DU MAIRE

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois

En ce début d'été marqué par les premiers effets d'une canicule étouffante, je ne peux que vous conseiller de rechercher les points d'ombre et de vous désaltérer au maximum. Restez également attentifs à votre entourage pour éventuellement nous alerter d'un problème conséquent.

A cette fin vous trouverez dans cette publication une liste des divers numéros d'urgence selon le besoin.

En ce qui concerne la vie de la commune, nous mettons un point final à tous les dossiers engagés : un ensemble de travaux dont nous espérons une réalisation épargnée des perturbations de la canicule.

Après une ultime utilisation dans son état actuel pour l'animation « Sexey Folies » du foyer rural, le terrain de sports voit, actuellement, son entretien et sa remise en état en cours : pose d'un nouvel enrobé, renouvellement des marquages au sol des différents terrains, création de nouvelles ouvertures et remplacement du grillage de la clôture.

Cet espace collectif, largement utilisé par nombre de pratiquants de tous âges, restera en accès libre, chacun, dans l'esprit de partage de ces installations, restant garant du respect de ce bien commun.

Par ailleurs, l'installation de bacs à végétaux aux entrées du village, aux extrémités des écluses de stationnement de la rue du Lieutenant Excoffier et, pendant les vacances scolaires, dans la cour de récréations de l'école sont progressivement réalisés.

L'école qui verra également, au cours de l'été, le remplacement de ses fenêtres, côté rue... avec, de surcroît, en réponse à une demande des parents attendant la sortie des classes, l'installation d'un abri au pied des escaliers de l'entrée.

Suivra le remplacement des fenêtres en façade de la mairie.

Enfin les travaux engagés sur les trottoirs de la rue de la République seront terminés jusqu'à la rue de Viterne et le trop plein d'évacuation des eaux d'orages au-dessus du ruisseau sera élargi et protégé par une grille, amovible en cas de nécessité.

Le calendrier de ces travaux sera respecté malgré, à traiter en surplus, des surprises et des aléas toujours envisageables comme ce soudain affaissement de la chaussée au-dessus des douves, devant le porche du château.

En résumé, un été d'aménagements multiples, pour l'amélioration de votre cadre de vie dans lequel je vous souhaite de passer d'agréables moments

Votre maire

Patrick POTTS



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

TRANSFERT DE LA GESTION DU GYMNASE DU LYCEE DE PONT SAINT-VINCENT

Le maire expose que depuis 2009, la CCMM est compétente en matière d'équipements sportifs utilisés principalement par les collégiens (gymnases Callot et Villa). Or, il existe à Pont Saint-Vincent un autre gymnase utilisé principalement par des scolaires, à savoir le gymnase du lycée professionnel la Tournelle de Pont Saint-Vincent. Il paraît cohérent que la compétence communautaire s'élargisse à la gestion de cet équipement aujourd'hui supporté par la seule commune de Pont Saint-Vincent.

C'est pourquoi le conseil communautaire, en date du 12 décembre dernier, a délibéré à l'unanimité pour qu'à compter du 1er janvier 2025, la gestion du gymnase du lycée la Tournelle soit assurée par la CCMM.

Il convenait naturellement de définir les modalités financières de ce transfert. A cet effet, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été réunie en date du 5 décembre 2024. Le procès-verbal de cette réunion est joint à la présente délibération.

La CLECT a évalué à 23 800 € le coût net annuel de fonctionnement de l'équipement mais a proposé d'imputer sur l'attribution de compensation de la commune 75% de cette somme, pour prendre en compte les éléments suivants :

- Aujourd'hui les associations qui utilisent le gymnase hors temps scolaires le font à titre gratuit. Or, pour assurer une utilisation effective des créneaux réservés par les associations, la CCMM appelle, pour les gymnases Callot et Villa, une redevance fixée à 1 € par heure.
- Le gymnase ne bénéficie pas uniquement aux habitants de Pont Saint-Vincent, puisque les associations sportives utilisatrices rayonnent au-delà de la commune.
- Lors de précédents transferts d'équipements municipaux (piscine, crèches...), leur coût n'a jamais été imputé à 100% sur les attributions de compensation des communes concernées, pour marquer la logique communautaire de l'évolution de la compétence.

Aussi est-il proposé au conseil municipal d'acter l'imputation de 17 850 € sur l'attribution de compensation de la commune de Pont Saint-Vincent, à compter de l'exercice 2025, qui sera donc réduite au montant de 44 875 €.

Les attributions de compensation des 18 autres communes restent inchangées.

Sur ces bases, le maire invite le conseil municipal à adopter le rapport de la CLECT et à ratifier l'évolution de l'attribution de compensation de Pont Saint-Vincent.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du transfert à la CCMM de la gestion du gymnase du lycée professionnel La Tournelle de Pont Saint-Vincent à compter du 1er janvier 2025,

- adopte le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 5 décembre dernier,
- approuve l'imputation du transfert de charges sur l'attribution de compensation de la commune de Pont Saint-Vincent à hauteur de 17 850 €, les attributions de compensation des autres communes restant inchangées,

	Attributions de compensation 2025	
	AC positives perçues par les communes	AC négatives versées par les communes
Bainville-sur-Madon		35 400
Chaligny		94 441
Chavigny	18 177	
Flavigny-sur-Moselle	291 421	
Frolois	25 260	
Maizières		14 411
Maron		32 295
Marthemont		1 092
Méréville		24 914
Messein	108 875	
Neuves-Maisons	1 963 948	
Pierreville	19 276	
Pont-Saint-Vincent	44 875	
Pulligny	35 167	
Richardménil	133 255	
Sexey-aux-Forges		17 241
Thélod		9 984
Viterne	7 194	
Xeuilley	10 212	
TOTAL	2 657 660	229 778

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE DU LOT N°2 EN FORET COMMUNALE

Considérant que l'échéance du bail de chasse du lot n°2 en forêt communale est fixée au 31 mars 2025, le conseil municipal décide d'attribuer la location de la chasse communale du lot n°2 à l'ACCA de Sexey-aux-Forges représentée par son président Monsieur Christian SACCOMANDI du 1er avril 2025 au 31 mars 2034 et fixe le montant de la location à 743,20 €/an soit 10 €/ha payable d'avance, avant le 30/06 de chaque année.

FETE FORAINE 2025

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur Patrick POTTS, maire, propose que la commune, comme chaque année, offre à tous les enfants du village, nés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2022, 4 places de manèges à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant. Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 14 au 18 juin 2025. Le conseil municipal fixe la date de la fête foraine du 14 au 18 juin 2025 et accepte d'offrir 4 places de manège à 2,00 € l'unité aux enfants de Sexey-aux-Forges.

Séance du 5 avril 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal accepte le compte administratif 2024 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

Dépenses	prévues	
	réalisées	149 303,47
	reste à réaliser	42 575,00
Recettes	prévues	253 759,90
	réalisées	164 019,11
	reste à réaliser	00,00

⇒ Section de Fonctionnement :

Dépenses	prévues	857 766,39
	réalisées	388 982,92
	reste à réaliser	0,00
Recettes	prévues	857 766,39
	réalisées	934 305,71
	reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	14 715,64
Fonctionnement	545 322,79
Résultat global	560 038,43

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement	103 852,87
Excédent antérieur reporté	441 469,92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	545 322,79

⇒ **Section d'investissement :**

Excédent d'investissement	14 715,64
Reste à réaliser (excédent)	42 575,00
Soit un besoin de financement de	27 859,36

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	545 322,79
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 859,36
Résultat reporté en fonctionnement (002)	517 463,43
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	14 715,64

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'état des finances de la commune monsieur le Maire propose de baisser les taux des impôts locaux de 0,85 point (-2,85%) par rapport aux taux de 2023.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,50 %

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'état des finances de la commune monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux des impôts locaux 2025 que ceux de 2024.

Le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,50 %

SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'allouer pour l'exercice 2025 les subventions suivantes :

Association du Bélier Meulson

18 500,00 €

Foyer Rural	600,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Le conseil municipal accepte le budget primitif de la commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2025 et se décomposant comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Recettes	967 079,09
Dépenses	767 676,75

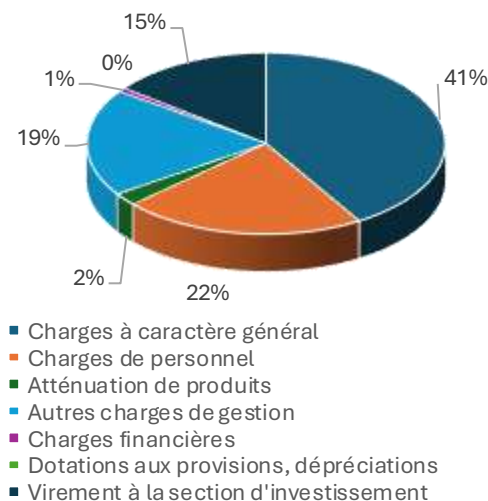
⇒ **Section d'investissement :**

Recettes	248 012,60
Dépenses	248 012,60

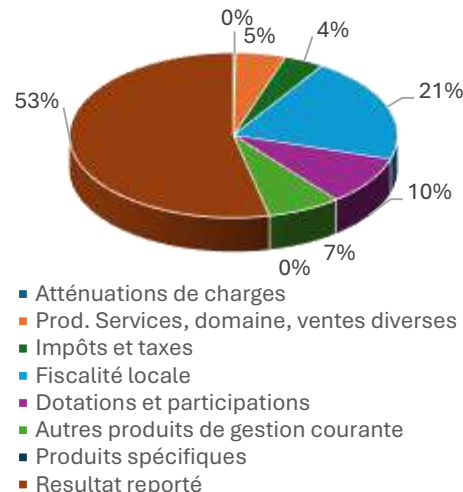
FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges à caractère général	317 100 €	Atténuations de charges	2 000 €
Charges de personnel	168 600 €	Prod. Services, domaine, ventes diverses	47 873 €
Atténuation de produits	17 241 €	Impôts et taxes	38 000 €
Autres charges de gestion	147 470 €	Fiscalité locale	199 535 €
Charges financières	5 383 €	Dotations et participations	92 118 €
Dotations aux provisions, dépréciations	80 €	Autres produits de gestion courante	70 046 €
Virement à la section d'investissement	111 802 €	Produits spécifiques	43 €
		Résultat reporté	517 463 €
<u>TOTAL :</u>	767 676 €	<u>TOTAL :</u>	967 078 €

Dépense

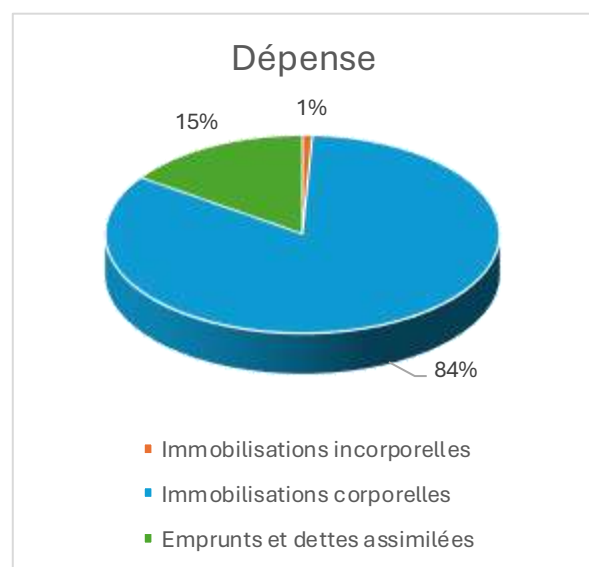
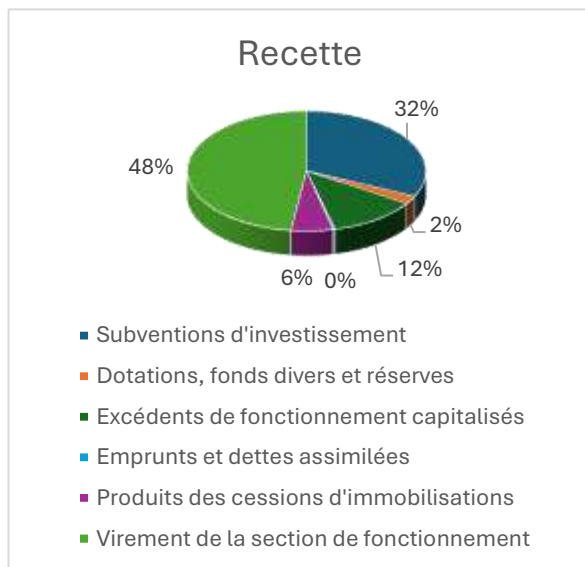


Recette



INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Immobilisations incorporelles	2 000 €	Subventions d'investissement	74 595 €
Immobilisations corporelles	208 000 €	Dotations, fonds divers et réserves	5 225 €
Emprunts et dettes assimilées	38 012 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 859 €
		Emprunts et dettes assimilées	614 €
		Produits des cessions d'immobilisations	13 200 €
		Virement de la section de fonctionnement	111 802 €
<u>TOTAL :</u>		<u>TOTAL :</u>	233 295 €
	248 012 €		



Séance du 20 juin 2025

INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts, selon lesquelles les communes ne percevant pas la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) peuvent par délibération du conseil municipal prise avant le 1er octobre d'une année, pour une application au 1er janvier de l'année suivante, assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Logements concernés par la THLV :

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons) ;

Appréciation de la vacance :

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition ; Conditions d'assujettissement des locaux :

Les logements doivent être non meublés, et habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) ;

La vacance ne doit pas être involontaire :

La vacance n'est pas due lorsque celle-ci est imputable à une cause étrangère à la volonté du contribuable. C'est le cas pour les logements ne trouvant pas d'acquéreur bien qu'étant mis sur le marché, ou de ceux nécessitant d'importants travaux de réhabilitation (plus de 25% de la valeur du logement. A noter que les dégrèvements accordés pour ces motifs sont à la charge de la commune. Il y a donc un écart significatif entre le produit théorique de la THLV et celui effectivement recouvrés après prise en compte des dégrèvements.

Modalités d'application de la THLV :

La base d'imposition correspond à la valeur locative brute du logement. Cette base n'est diminuée d'aucun abattement. Le taux est celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation apparaît comme un outil, parmi d'autres, de lutte contre la vacance.

Le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, à partir du 1er janvier 2026 et précise que la présente délibération sera transmise aux services compétents en matière de fiscalité.

INSTAURATION DE L'OBLIGATION DE PERMIS DE DEMOLIR

Selon l'article R 421-27 du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut instituer une obligation de dépôt de permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans la commune ou sur une partie de la commune.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, institue l'obligation de dépôt d'un permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans le périmètre précisé ci-dessus.

TARIFS 2026 DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2026, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente :

GRANDE SALLE

Période ETE : du 1er mai au 30 septembre

Période HIVER : du 1er octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 14h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 14h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Réunion à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	143 €	173 €
Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations	372 €	459 €	508 €	598 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes	331 €	417 €	459 €	559 €
40 à 79 personnes	375 €	466 €	504 €	601 €
80 à 110 personnes	420 €	510 €	554 €	652 €
+ 110 personnes	465 €	564 €	598 €	704 €



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU SIS MARON-SEXEY

Séance du 1er avril 2025

Compte Administratif 2024

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président présente le compte administratif pour l'année 2024 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

⇒	<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	5 470,02	
	Réalisées :	4 970,30	
	Restes à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévues :	5 470,02	
	Réalisées :	4 802,79	
	Restes à réaliser :	0,00	
⇒	<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	156 925,23	
	Réalisées :	128	
		787,85	
	Restes à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévues :	156 925,23	
	Réalisées :	157	
		104,30	
	Restes à réaliser :	0,00	

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-
	167,51
Fonctionnement	28 316,45
Résultat global	28 148,94

Affectation des résultats 2024

Le comité syndical, réuni sous la présidence de monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒	Section de fonctionnement :	
	excédent de fonctionnement de	9 651,36
	Excédent reporté de	18 665,09
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	28 316,45

⇒	Section d'investissement :	
	Déficit d'investissement de	167,51
	Reste à réaliser de	0 ,00
	Soit un besoin de financement de	167,51

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

⇒	Section de fonctionnement :	
	Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	28 316,45
	Affectation complémentaire en réserve (1068)	167,51
	Résultat reporté en fonctionnement (002) :	28 148,94

⇒	Section d'investissement :	
	Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	167,51

Budget Primitif 2025

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte le budget primitif du SIS Maron/Sexey présenté par monsieur le président au titre de 2025 et se décomposant comme suit :

⇒	Section de fonctionnement :	
	Recettes	156 637,26
	Dépenses	156 637,26
⇒	Section d'investissement :	
	Recettes	2 637,51
	Dépenses	2 637,51

Subventions 2025

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 6 €/enfant au titre de la coopérative scolaire pour l'année 2025.



INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

Communication de la Direction générale des Finances publiques

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ont été maintenues lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. Cela implique que l'administration fiscale puisse bien identifier l'ensemble des locaux concernés. Pour cela, une déclaration de la situation d'occupation des biens immobiliers (résidence principale, secondaire, local vacant, etc) incombe aux propriétaires depuis 2023. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking, etc.), vous devez déclarer la situation d'occupation ainsi que les changements d'occupation de vos biens sur le site impots.gouv.fr.

Si vous n'avez pas accès à internet, un formulaire papier à compléter est disponible dans un service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

En cas d'absence de déclaration, ou d'inexactitude des informations déclarées, une amende de 150 € par local a été prévue par le législateur (article 1770 terdecies du code général des impôts). Pour permettre aux propriétaires de régulariser leur situation, elle ne sera pas appliquée cette année. En revanche, à compter de 2026, elle s'appliquera à toutes les situations de défaillance ou d'erreur déclarative.

Nous vous invitons donc à régulariser au plus vite votre situation en cas de besoin.

Pourquoi déclarer la situation d'occupation de mes logements ?

Cette déclaration permet à la DGFIP de savoir si vous occupez ce bien, s'il est vacant ou, s'il est loué, de connaître l'identité des personnes qui figurent sur le bail de location. L'objectif est de déterminer si le local doit être exonéré de taxe d'habitation, car c'est votre résidence principale ou la résidence principale de la personne à qui vous louez ce logement, ou imposé à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou à la taxe sur les logements vacants.

Les données d'occupation connues de l'administration fiscale sont préremplies dans le formulaire de déclaration en ligne disponible dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers ».

En cas de changement de situation par rapport aux informations indiquées, il convient de mettre une date de fin à l'ancienne situation d'occupation, et de déclarer le cas échéant le nouvel occupant ou la vacance du local.

Vous ne trouvez pas la réponse à votre situation ?

Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ?

Nos agents sont à votre disposition au 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Meurthe-et-Moselle

INFO SECHERESSE

Les zones :

- Moselle amont et Meurthe
- Moselle aval, Orne, Nied et Seille

du département de la Meurthe-et-Moselle passe en **ALERTE** sécheresse

La zone : Meuse aval et Chiers reste en **VIGILANCE** sécheresse

Contexte et raisons

Depuis le 22 mai, le département était en VIGILANCE. La conjonction de températures élevées, d'un ensoleillement maximal et de vents secs a aggravé la situation malgré les épisodes orageux des derniers jours. En effet, les débits des cours d'eau sont nettement en-dessous des normales, la situation est amenée à se dégrader encore dans les semaines à venir.

Ce passage au niveau ALERTE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau concernant l'ensemble des usagers de l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers) et sont proportionnées à l'intensité de la sécheresse. Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer.

La situation d'ALERTE prévoit par exemple :

- 🚫 l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- 🏊 l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction,
- 🧼 l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- 🌿 l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 10h00 à 18h00,
- 💧 l'interdiction d'irrigation des cultures de 10h à 18h.

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les hydro-électriciens et la navigation fluviale.

Repas des Aînés 2025

Le traditionnel repas des aînés se tiendra cette année le **dimanche 9 novembre 2025**.

Satisfait de leurs services, le CCAS a reconduit les mêmes prestataires que l'année dernière :

« Les Agapes » pour le repas, « Evelyne et les Gueules d'Atmosphère » pour l'animation.

Comme à l'accoutumée, les personnes de 65 ans dans l'année en cours, donc nées en 1960, compteront parmi les nouveaux bénéficiaires. Les détails des démarches de votre inscription vous parviendront en temps utile.



FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE

Vous avez un compte à la Banque Postale ?

Sachez qu'il vous est possible de retirer ou de déposer la somme de 500 € par semaine pour un compte joint ou individuel et pour un compte épargne.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le prix du timbre est passé à 1,39 €.

NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :



- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

Disponible également à l'agence :

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **I'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri



INFOS : CCMM

CHANGEMENT À PARTIR DU 1^{ER} JUIN SUR VOTRE TERRITOIRE



Transport en Moselle et Madon

**POUR SAVOIR OÙ EST VOTRE BUS,
ÇA SE PASSE SUR HUBUP LIVEMAP**



**Simplifier
vos trajets**



**Gagner
du temps**



**Suivre
votre bus**

Depuis l'application, vous pouvez :

- vous localiser
- suivre vos bus en temps réel
- visualiser les horaires aux arrêts
- accéder aux infos trafic
- télécharger les guides horaires de vos lignes favorites
- mettre des lignes en favori Hubup



Hubup est sur
App Store



Hubup est sur
Google Play

Création CCMM - mai 2023

www.cc-mosellemadon.fr



FORMATION

Guide composteur & Jardin au naturel



Gratuit

Formation sur 3 jours
Vendredi 19 sept, samedi 20 sept et
samedi 4 oct 2025

Présence nécessaire sur les 3 jours
Horaires : 9h-17h
Lieux précisés à l'inscription



Informations et pré-inscription
secretariat@covalom.fr
03.54.95.62.41.



Cet été encore, je respire...

Sans les nuisances de mes déchets

ASTUCES

J'oublie de sortir mon bac d'ordures ménagères, je ne suis pas là le jour de collecte, j'utilise des couches pour bébés ou des protections pour adulte, j'ai mangé des crevettes, comment faire ?

JE DÉPOSE MES DÉCHETS DANS LES CONTENEURS ENTERRÉS !

Du 16 juin au 21 septembre, un accès aux points d'apports volontaires vous est permis. Il suffit de faire activer votre carte d'accès, la même que pour vous rendre en déchèterie, auprès de notre service. Chaque dépôt (80 litres maximum) est facturé 0,91€ :

- > Chaligny : place des Tricotteries
- > Chevigny : rue de Nancy
- > Neuves-Maisons : rue du Capitaine Caillon - rue Jules Ferry - rue Povoá de Lanhoso
rue Lucie Aubrac - rue Simone Veil
- > Pont-Saint-Vincent : rue des Cazottes - rue Charles Albert Thomas
- > Xeuilley : rue de l'Eglise - rue Jacques Callot

Création CCMM - juin 2025 - NPJSLVP

DES ODEURS DÉSAGRÉABLES VIENNENT DE MES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES, COMMENT Y REMÉDIER ?

1 - JE COMPOSTE !

En tas, en bac individuel ou en collectif, la solution est à portée de main. Besoin d'aide ? Contactez notre service.

2 - JE FERME BIEN MON SAC !

Pas encore de composteur ? Pour éviter les nuisances, placez vos épluchures et vos restes de repas dans les sacs fermés à double nœud.

3 - JE NETTOIE MA POUBELLE !

Après la collecte : vinaigre blanc pour désinfecter et bicarbonate de soude pour neutraliser les odeurs.

Renseignements

Service déchets ménagers

03 54 95 62 41 / secretariat@covalom.fr





L'E3M pose ses bagages à Sexey

Lundi 16 juin, les élèves de l'Ecole de Musique de Moselle et Madon (E3M) nous ont rendu visite pour une prestation de qualité.

A la différence de l'année passée où le concert avait eu lieu à l'intérieur, le beau temps a autorisé une installation des orchestres en plein-air, aux abords de la salle polyvalente. Un cadre de verdure bucolique, dans un environnement d'agréable fraîcheur avec la Moselle voisine, où les différents ateliers présentés par leur directeur M. Didier Boucher ont captivé l'attention pour le plus grand plaisir du public.

Une revue de l'ensemble des diverses spécialités enseignées à l'E3M proposée par les groupes qui se sont succédé sur scène : violons, guitares, percussions, orgues et pianos sans oublier les voix, chanteuses et chanteurs, en solo, en duo ou en groupe. Sur des thèmes renouvelés pour chacun d'entre eux, une large palette des musiques actuelles, jouées avec une maîtrise déjà bien affirmée que les nombreux spectateurs ont salué de leurs chaleureux applaudissements. Une heure et demie de bonheur partagé qui s'est conclue par les instruments à vent sur des thèmes très jazzy.

Un grand plaisir pour les familles et amis venus encourager les jeunes et moins jeunes vedettes d'une soirée de qualité.

Espérons pouvoir accueillir à nouveau ce spectacle, pour sa tournée de l'année prochaine dans la communauté de communes. Un espoir partagé avec les dix-huit autres membres de la CCMM...



Première centenaire au village

Le 13 juin 1925, l'état civil de SEXEY AUX FORGES enregistrait la déclaration de M Albert DENANT annonçant la naissance de sa fille Jeanine. Ce 13 juin 2025, la municipalité accueillait Jeanine DENANT devenue Jeanine DROUOT pour honorer la première centenaire du village. La première car jamais avant elle, la commune n'a vu l'un de ses administrés atteindre cet âge canonique.

Une rare circonstance donc qui méritait une exceptionnelle célébration.

Entourée de ses cinq enfants, Janine DROUOT a donc été honorée par une cordiale célébration dans la salle du conseil.

100 ans : un anniversaire symbolique... un siècle d'existence dans un monde en constante évolution...

L'occasion d'évoquer non seulement les événements de la vie de Jeanine DROUOT mais également de faire un bref rappel de l'actualité marquante survenue au cours de ce siècle de vie.

Ainsi... 1924 : mort de Lénine... 1925 : naissance de Jeanine... fut le point de départ d'une revue succincte des grands moments, des grands bouleversements mais aussi des anecdotiques instants qui, d'une année à l'autre, ont émaillé ce siècle écoulé... l'histoire du monde de Jeanine en accéléré... C'est qu'il s'en passe des choses en cent ans... Faites vous-mêmes l'exercice... vous serez étonnés des abîmes survolés de la naissance à nos jours...

Au final, une sympathique réception en l'honneur de notre centenaire, réception dont le journal l'Est Républicain s'est fait l'écho.

Sexey-aux-Forges
Janine célèbre ses 100 ans
entourée de sa famille



Janine, cent ans, entourée de ses enfants.

La municipalité a tenu à honorer Janine, la toute première centenaire du village, en lui offrant un bouquet.

Janine Drouot est née Denant le 13 juin 1925 à Sexey. Très jeune, elle travaille à la Filoche, traversant les années de guerre, jusqu'à son mariage en 1944 avec Pierre Drouot, agriculteur et débardeur de bois. De leur union naissent 5 enfants, puis 10 petits-enfants, 18 arrière et 5 arrière-arrière-petits-enfants. Cinq générations qui se sont réunies pour fêter cet événement.

Janine consacre toute sa vie à sa famille, au travail de la ferme

Drouot, s'occupant de l'élevage à la maison (porcs, volaille, moutons), de la traite des vaches, des produits laitiers (fromage blanc, crème, lait) dont elle fait la vente, du jardin et de la gestion.

Active, sociable, excellente cuisinière, elle poursuit sa vie de labeur jusqu'au décès de son mari, Pierre, en 1987. Toujours dynamique, encore aujourd'hui, elle continue à jardiner, s'occuper de sa maison, voir ses amies pour des parties de scrabble, lire et profiter de ses enfants, tous habitants de Sexey, et de sa grande famille.



LES ÉCOLES

Les CE2 enquêtent au Fort Pélissier...

Maxence, Clémence, Marius, Ethan et Mathis ont participé début avril à la course cycliste du Chali p'tit Tour et ils ont remporté des médailles, une coupe et ... une récompense pour toute la classe : une activité gratuite au Fort Pélissier !!



Notre mission, si nous l'acceptons, était de résoudre différentes énigmes dans les souterrains du Fort. Et évidemment, c'est avec grand plaisir que nous avons accepté et relevé avec brio cette mission ! Bravo à nos CE2 détectives !



RENCONTRE AVEC UN AUTEUR...

La classe des CE2 a eu la chance de pouvoir rencontrer un auteur d'albums jeunesse, Nicolas DIGARD. C'est aussi un scénariste, il écrit pour des dessins animés, comme « Les As de la Jungle » ou pour des séries sur Netflix.

Nicolas nous a présenté son métier, comment il trouvait l'inspiration, quelles étaient les différentes étapes de l'écriture d'un livre...

Ensuite, nous avons réalisé avec lui un petit atelier d'écriture.

A partir de 3 contraintes imposées, un héros, une quête, des obstacles, nous avons pu construire des ébauches d'histoires... L'imagination des CE2 s'est envolée et nous avons bien ri !

C'était une belle rencontre que tous ont appréciée !



Captivés !



Nicolas nous présente son livre Gros Bec, il a une passion pour les oiseaux.



Quelques-uns de ses livres...



Projet cirque à l'école élémentaire...

Les enseignantes de l'école ont monté un projet cirque permettant de recueillir des subventions valorisant l'art à l'éducation nationale afin de financer un circassien professionnel, Jim, qui a pu donner une heure de cours de cirque à chaque classe (CP/CE1, CE2, CM1 et CM2), chaque semaine, pendant 10 semaines !



Un projet motivant et pluridisciplinaire qui s'est finalisé par un magnifique spectacle le mardi 1^{er} juillet.



Bravo à tous les apprentis artistes.

La fête de l'école à SEXEY-AUX-FORGES...

Un projet cirque haut en couleur à l'école de Sexey-Aux-Forges. Durant dix semaines, les élèves de l'école de Sexey-Aux-Forges ont eu la chance de participer à un magnifique projet cirque, encadré par un artiste professionnel de grand talent JIM. À travers ateliers, répétitions et découvertes, les enfants ont exploré les arts du cirque avec enthousiasme, persévérance et créativité.

Le point d'orgue de cette aventure a été un spectacle d'une durée de près d'1h30, présenté devant un public nombreux et conquis. Si l'événement a bien failli être annulé à la dernière minute en raison de la canicule, une solution a heureusement pu être trouvée, permettant aux enfants de présenter leur travail sur scène comme ils le méritaient.

Ce fut un moment d'émotion, de fierté et de partage, témoignant de l'engagement des élèves, de l'équipe pédagogique et de l'artiste intervenant. Une belle réussite collective et fédératrice qui restera longtemps dans les mémoires des enfants et des enseignantes.



Mme Catherine WETRICH part en retraite...

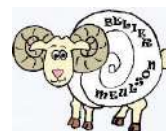
Après 35 années d'exercice dans notre école communale de SEXEY-AUX-FORGES, Madame Catherine WETRICH, chargée des CE1 et CE2, a fait valoir son droit à la retraite. A l'occasion de la fête de l'école de ce jeudi 4 juillet, le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) chargé des écoles de MARON et de SEXEY-AUX-FORGES, a tenu à rendre hommage à Madame Catherine WETRICH pour ces années consacrées à l'enseignement et à l'éducation des enfants des deux communes. Une enseignante appréciée de ses élèves que le SIS a chaleureusement remercié en lui offrant, avec le traditionnel bouquet de fleurs, un bon d'achat-cadeau à même d'agrémenter son nouveau temps de loisirs.

De leur côté, les représentants élus des parents d'élèves ont à leur tour tenu à honorer Madame WETRICH et à lui témoigner leur satisfaction par un cadeau approprié, tout en soulignant que pendant ces 35 années passées dans notre école, environ 900 élèves avaient bénéficié de son enseignement. Davantage que le nombre d'habitants de chacune des deux communes du SIS... un bilan cumulé impressionnant, largement ovationné par le public présent... de quoi émouvoir l'intéressée lors de ses remerciements et de l'évocation de son séjour dans notre école. Merci et bonne retraite Madame WETRICH !!





BÉLIER MEULSON



Du fun, du soleil et des projets plein les pieds avec l'association Béliér Meulson !

Le 24 mai dernier, l'association Béliér Meulson a organisé sa traditionnelle kermesse, un moment festif et très attendu par les familles du groupement scolaire Maron/Sexey-aux-Forges. Sous un soleil radieux, enfants, parents et bénévoles ont partagé une belle après-midi rythmée par des jeux incontournables comme la course en sac, la pêche aux canards, le concours de Flamby (attention aux éclaboussures !), sans oublier les châteaux gonflables et la tyrolienne ! Un grand merci à tous les bénévoles mobilisés pour faire de cette journée un moment de joie et de rires partagés.

Place maintenant à l'été ! Les vacances approchent et notre équipe d'animation a concocté un programme aux petits oignons pour les trois semaines de centre aéré.

Chaque semaine son thème :

- **Pieds en l'air** : cirque, équilibre, gym et sortie au centre équestre ;
- **Pieds dans l'eau** : jeux aquatiques, escapade à l'étang et sortie piscine ;
- **Pieds par terre** : olympiades, grand barbecue et virée au parc de Fraispertuis City !

D'autre part, une quarantaine d'enfants et ados préparent pour **le camp d'été au bord du lac de Gérardmer**, du 7 au 18 juillet. Deux semaines d'aventure loin des parents, avec au programme : accrobranche, canoë-kayak, randonnées, visite du mémorial du Linge... et bien d'autres surprises !

Après toutes ces belles activités, le Béliér prendra un peu de repos bien mérité. On se retrouve dès le **1er septembre** pour une nouvelle rentrée pleine d'énergie !



Justine LIEGEOIS – Présidente



LE FOYER RURAL RECRUTE...



Crise ou transition du bénévolat ? Tout ne va pas bien au royaume de l'engagement désintéressé. Beaucoup d'associations ou de foyers ruraux peinent à renouveler leur gouvernance et le nombre de bénévoles associatifs a diminué de manière sensible depuis la crise du Covid. Mais cette baisse pourrait n'être que transitoire et se résorber avec la confirmation d'un retour à la « vie normale ». Quoiqu'il en soit et ce malgré les difficultés actuelles (lassitude, vieillissement, responsabilités disproportionnées...les raisons sont multiples), le bénévolat reste une valeur sûre de notre société. La France bénévole compte à ce jour plus de 12 millions de personnes. Alors, que vous soyez retraité, actif, jeune ou moins jeune, en quête de lien social, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de Foyer Rural dans une ambiance conviviale et bienveillante. En participant prochainement à l'Assemblée Générale du Foyer qui aura lieu :

Le samedi 20 septembre à 17 h à la Mairie

et où nous vous attendons nombreux...

Voici quelques photos de nos dernières manifestations et sorties :



Chasse aux œufs de Pâques



Circuits de la Deuille avec l'ail des ours



Halte en musique bien méritée à la Marbi'Gourmande



Le concert d'Aurélie et Hervé pour les Sexey'Folies

Nous remercions tous les bénévoles qui nous aident à au bon déroulement de ces manifestations.
La Team du Foyer Rural vous souhaite un bel été ainsi que de bonnes vacances.

Laurent SAGOT



Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

Nouvelle sélection des pépites que l'on peut retrouver dans la cabine à livres du village (située place de la République). Belles découvertes et bonne lecture !

Nous, quand on sera grand

Jean LEROY, Mathieu MAUDET (2022) *Enfant dès 10 mois*

Les personnages des contes imaginent ce qu'ils feront quand ils seront grands... Il semblerait que le loup va passer un sale quart d'heure

Alors lui aussi a des projets pour la suite...



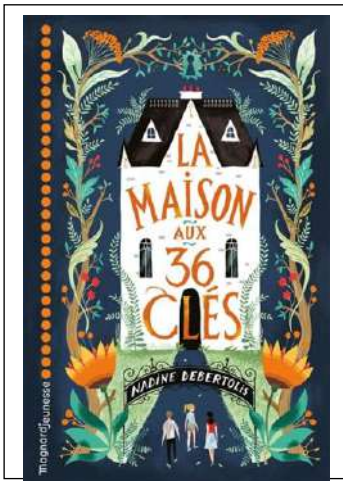
Un livre routine qui amusera les plus jeunes autour des personnages de leurs contes préférés

La maison aux 36 clés

Nadine DEBERTOLIS (2020) *Enfant dès 8 ans - Ados*

Dimitri et Tessa partent à l'improviste en vacances avec leur mère. A peine arrivés, ils se retrouvent face à plein de portes fermées, un trousseau de 36 clés et autant de mystères à résoudre...

Une intrigue remplie d'énigmes à la manière d'un escape game littéraire.



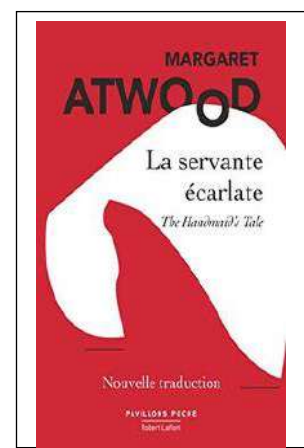
La servante écarlate

Margaret ATWOOD *Adulte*

Devant la chute drastique de la fécondité, la république de Galaad, récemment fondée par des fanatiques religieux, a réduit au rang d'esclaves sexuelles les quelques femmes encore fertiles. Vêtue de rouge, Defred, servante écarlate parmi d'autres à qui l'on a ôté jusqu'à son nom, met donc son corps au service de son Commandant et de sa femme.

Un roman dystopique qui a donné lieu à une série récemment diffusée.

« Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les droits des femmes (...) soient remis en question. » Simone de Beauvoir



Amélie KOENIG



T... comme Traités...

Notre commune de Sexey aux Forges ne vit pas hors du temps... Elle ne vit pas hors de l'histoire... de l'histoire locale... de l'histoire régionale... de l'histoire des grandes puissances... de l'histoire de leur développement... de l'histoire de leur hégémonie... de l'histoire de leurs antagonismes... de l'histoire de leurs grands affrontements ...

Affrontements le plus souvent réglés par un traité pour un nouvel équilibre des forces en présence. De ces traités historiques, trois d'entre eux ont certainement impacté la vie des habitants du lieu.

Le traité de Verdun, en 843, partageant l'Empire de Charlemagne (l'Empire carolingien.) entre les trois fils de Louis le Pieux (donc petits-fils de Charlemagne). Lothaire hérite de la Lotharingie, nom à l'origine de « Lorraine ».

Le traité de Westphalie en 1648 met fin à la guerre de trente ans. Une guerre qui a dévasté nos campagnes et dont les gravures de Jacques Callot ont souligné les horreurs.

Ce traité reconnaît la province des Trois-Évêchés sur lesquels l'Empire et le Duc de Lorraine abandonnent leurs droits. L'évêché de Toul, à forte influence sur le village, devient ainsi autonome.

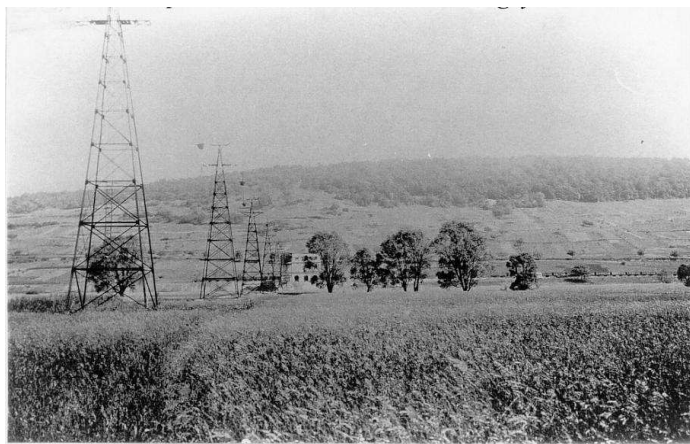
Le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871 à la suite de la défaite de 1870, entérine l'annexion de l'Alsace et d'une partie des Départements de la Meurthe et de la Moselle. Cette nouvelle répartition du territoire, entraîne des mouvements de population sur cette nouvelle frontière.

En grand nombre, les « optants » se rapatrient alors sur Nancy et ses environs. Entre autres, la famille KOENIG en fait partie.

T... comme Transporteur...

Il s'agit ici du transporteur aérien qui permettait au minerai de fer de la mine Sainte Anne de franchir la vallée de la Moselle pour atteindre les accumulateurs en béton situés sur l'autre rive, côté Maron, en aplomb de la voie ferrée pour le chargement ultérieur de wagons.

Ses bennes, chargées à hauteur des Cités Sainte Anne, étaient convoyées par un système rotatif de câbles métalliques toronnés, dans un carrousel ininterrompu.



Un système de transport identique, construit en 1925 et plus connu sous le nom de " TP Max ", permettait de transporter le calcaire nécessaire à la fabrication de la soude. Ce transporteur a fonctionné, de 1927 à 1984, pour transporter 4500 tonnes de pierres calcaires par jour, à une vitesse de 9 km/h, dans 850 bennes espacées de 45 m, chargées chacune de 900 kg, depuis les carrières SOLVAY de MAXEVILLE jusqu'à l'usine de DOMBASLE, à 18 km de là.



Reconstitution d'un tronçon du « TP Max » à St Germain-sur-Meuse



Le « TP Max » à hauteur de St Nicolas de Port

T... comme TROYAT (Henri)...

Henri Troyat, pseudonyme littéraire de Lev Tarassov, né le 2 novembre 1911 à Moscou est un écrivain français d'origine arménienne de Russie. Prix Goncourt 1938 pour *L'Araigne*, il est élu à l'Académie française en 1959. Il meurt le 3 mars 2007 à Paris 17^e.

Pourquoi évoquer ici cet auteur ? Et quel rapport avec Sexey-aux-Forges ?

Auteur d'une centaine de romans et de plusieurs biographies d'auteurs, ses multiples publications sont toujours très documentées.

Ainsi dans « Les semailles et les moissons », cinq volumes d'une saga familiale, et spécifiquement dans le tome deux « Amélie », où l'héroïne entreprend de retrouver, sur le front, son mari mobilisé pendant la guerre de 14/18.

Ces quelques extraits évoquent ses derniers kilomètres pour le rejoindre au camp militaire de Bois l'Évêque... des noms familiers...

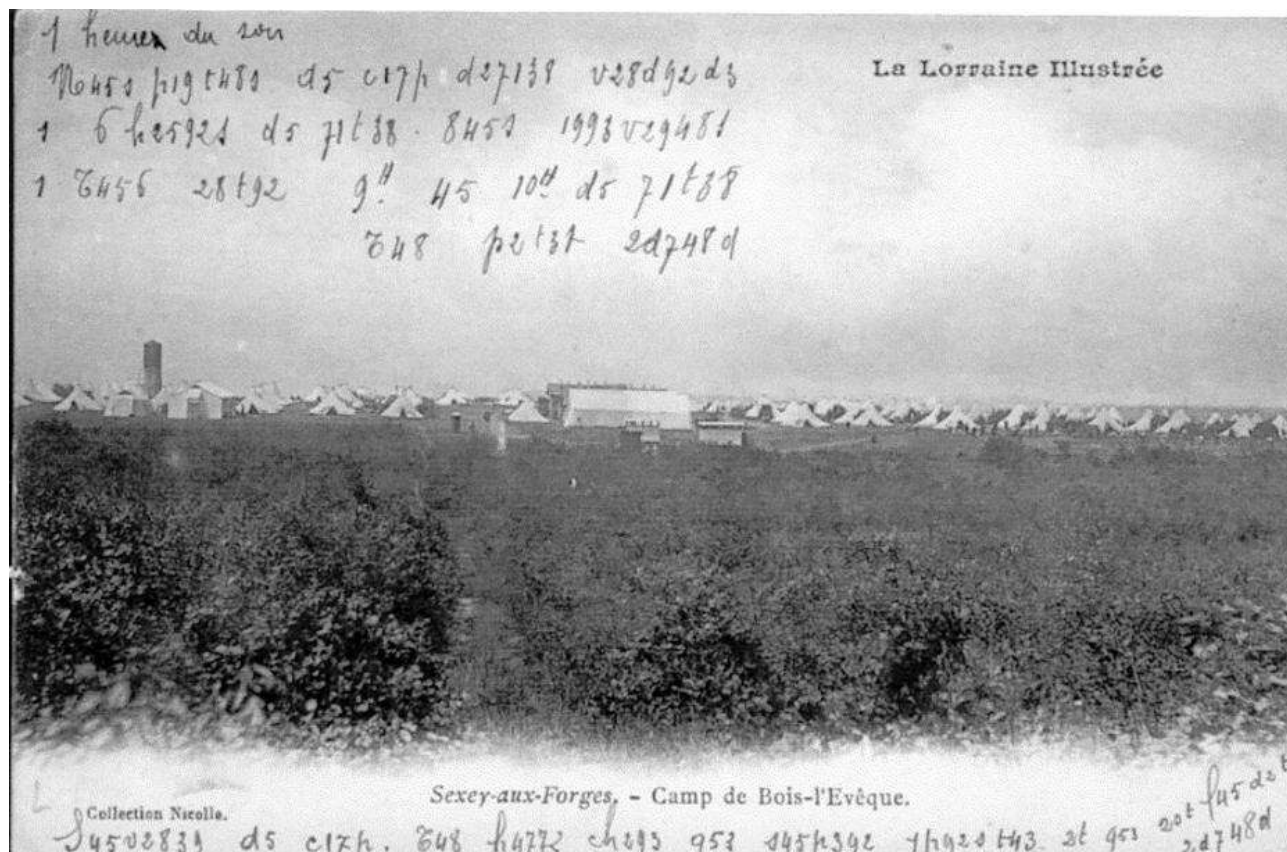
éternité pour la rencontre d'un...
femme. Le train s'arrêta dans une gare secondaire
et repartit presque aussitôt, sans avoir chargé per-
sonne. Quelques kilomètres plus loin, il s'arrêta
encore. Que de temps perdu ! Avait-elle pris un
convoi omnibus ? Chaque petite station avait droit
maintenant à une halte de cinq minutes : Vézelize,
Tantonville, Clercy-Omelmont, Ceintrey... Amélie
déchiffrait ces inscriptions avec un sentiment de
rancune. Partout, on voyait des soldats en armes
sur les quais. A Pulligny-Autrey, elle se leva pour
tirer du filet à bagages son sac en tapisserie, son
réticule et son ombrelle. Le militaire l'aida à dépo-
ser le tout sur la banquette. Elle le remercia et
se rassit. On approchait de Pont-Saint-Vincent. Là,
elle devait descendre du train et prendre la corres-
pondance pour Pierre-la-Treiche. Timidement, elle

— Cela ne m'effraye pas, Monsieur, dit Amélie.
— Avec ces chaussures en peau de nouveau-né ?
dit un autre soldat. Vous aurez vite fait de vous
tordre la cheville !
Le troisième soupira :
— On vous aurait bien fait un brin de conduite, si
on n'était pas de service en gare. Un dimanche !
Vous vous rendez compte ? Cochon de métier !
— Pouvez-vous m'indiquer la route ? demanda
Amélie.
— C'est tout simple, dit le premier. En sortant de
Pont-Saint-Vincent, vous tournez à gauche et vous
suivez la Moselle vers Sexey-aux-Forges...
Amélie répéta mentalement ces indications et sou-
rit à ses trois protecteurs. Ils l'accompagnèrent
jusqu'au portillon. Longtemps après les avoir quit-
tés, elle garda le souvenir de leur regard empreint
d'une curiosité goguenarde.

NB : Le camp militaire de Bois l'Evêque a été construit après la guerre de 1870, à l'emplacement d'un bois appartenant à Mr de Villey devenu bois impérial après la révolution.

Le camp de Bois l'Evêque était composé d'un champ de tir et d'une autre partie pour les casernes construites en bois et des écuries pour les chevaux

Il y avait constamment des troupes au camp de Bois l'Evêque, tous les régiments de Toul, Lunéville, Nancy, sont venus participer aux manœuvres.



U... comme Usoirs...

Les villages lorrains se présentent soit sous forme de village-rue, un alignement de construction accolées, soit sous forme de village-tas constitué d'un maillage de plusieurs rues.

Notre village s'inscrit dans cette deuxième définition.

On a souvent décrit le village lorrain par ses usoirs dont l'anarchique encombrement s'offrait à la vue. Spécificité des villages lorrains, l'usoir est la portion de terrain qui s'étend entre la voirie et les façades des maisons. Un espace du domaine public avec un usage coutumier prioritaire des riverains directs. Comme l'annexe d'une grande cour de ferme, il pouvait accueillir, sans séparation, des occupations essentiellement agricoles ou artisanales. On y stockait le matériel agricole, le bois ou encore le fumier. On l'utilisait comme un atelier à ciel ouvert pour diverses activités, mais aussi comme un espace communautaire sur lequel la vie sociale se développait.

Cette photo du village-rue de Mouacourt, prise depuis le clocher, montre a contrario d'un anarchique encombrement, la stricte organisation qui permettait de cohabiter dans un espace très mesuré.

Ceci à la façon d'une cour de ferme collective où chacun dispose de son espace personnel.



En comparaison, la photo prise à Sexey avec ses espaces plus restreints n'a qu'un lointain rapport avec la précédente.



De nos jours, l'espace important concédé à la voirie a considérablement réduit leur surface initiale. L'organisation sociale des villages ayant fortement évolué, les usoirs, ou ce qu'il en reste, s'intègrent aujourd'hui en zone piétonnière ou paysagère dans l'ensemble de l'espace voirie.

V... comme Vaines pâtures...

Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime la vaine pâture est un droit d'usage qui permet de faire paître, gratuitement le plus souvent, son bétail en dehors de ses terres, dans les bords des chemins, les friches, les « terres vaines et vagues », les terres nues de leurs cultures, les bois de haute futaie, les taillis de plus de 4 ou 5 ans et, aussi sur l'ensemble des terres, après la récolte. Le parcours est également un droit de vaine pâture que s'accordent réciproquement deux paroisses voisines.

La vaine-pâture relevait donc d'une tradition autorisant, sous conditions, les troupeaux à pâturer librement sur les terrains communaux. Une subsistance de cette mise à disposition du bien commun demeure avec les pâtis encore loués de nos jours à des particuliers.
La délibération reprise ci-dessous témoigne du caractère agricole du village à l'époque.

Séance du 23 juillet 1871

Délibération relative à la vaine pâture en 1871

Présents Mr Mm Loquier Charles, De Saint Victor Tanguier François, Loquier Francis, Convard Auguste, Bouf Théodore, Sido Ant, Louvriot et Messin Maire.

Vu la circulaire De Mr le Préfet De la Meurthe-et-Moselle, relative à la vaine pâture de 1871.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la localité de mettre en réserve une partie des prés et d'abandonner l'autre au parcours et à la vaine pâture après l'enlèvement des foin.

Le conseils Municipal arrête ce qui suit :

L'usage du Parcours et de la Vaine pâture dans les prés non clos et non abandonnés, demeure suspendu jusqu'à la seconde fauche et sans que cette suspension puisse toutefois s'étendre au-delà du 1^{er} octobre. La levée des regains dans les prés non abandonnés, se fera au profit du propriétaire ou fermier.

Article 2 :

Sont exceptés de cette mesure les terrains ou pâtis communaux réservés à la jouissance commune, ceux qui n'auraient été loués que pour la 1^{ère} herbe seulement. Ainsi que les prés de la Vannerie et de Chanteheux jusqu'aux foin à chaux.

Article 3 :

Tout propriétaire ou exploitant peut dans le cas où il préférerait ce mode de jouissance faire pâturer exclusivement ses prés pour son bétail jusqu'au 1^{er} octobre prochain, époque à laquelle la suppression de la vaine pâture est levée.

Article 4 :

Si les propriétaires ou exploitants veulent affecter un canton au parcours de leurs bestiaux, ils leurs est loisible de faire entre eux, pour cette fin, tout arrangement amiable qui leur paraîtra le plus dans leur intérêt. Ils seront tenus de rédiger un acte de cet arrangement, et d'en déposer un double à la mairie. Mr le Maire en adressa une copie certifiée au fonctionnaire exerçant le ministère public près le tribunal de Police du canton.

Article 5 :

La vaine pâture et le parcours sont expressément et généralement interdits sur le territoire de la commune dans tout espèce de terrain non clos, pendant la nuit, c'est-à-dire depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

Pourront seulement les chevaux et autres bêtes de trait servant à la culture des terres, rester en pâture jusqu'à heures du soir, et y être envoyés dès 4 heures du matin, sans que sous aucun prétexte, les heures indiquées puissent être dépassées ou ...

Article 6 :

La vaine pâture et le parcours sont aussi expressément interdits les jours de pluie, depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mars, époque à laquelle leur usage doit cesser. Cette interdiction se prolongera pour les prés bas et humides, aussi longtemps que l'introduction du bétail ne se ferait qu'en causant des dommages.

Article 7 : La présente délibération, après avoir été soumise à l'autorité supérieure, sera publiée et affichée dans la commune et il en sera adressé une copie certifiée au fonctionnaire exerçant le ministère public près le Tribunal de Police du Canton.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an avant dits.

Signé : Messin, Sido, Convard, Bouf, Loquier, Louvriot.

V... comme Vignes... V comme Vendanges...

Comme dans nombre de communes, la culture de la vigne se développa sur le territoire de Sexey-aux-Forges.

Production domestique, le vin était surtout destiné à la consommation locale. Un vin souvent ajouté à l'eau pour lui masquer son goût altéré par les infiltrations diverses, notamment dues la présence des tas de fumiers sur les usoirs.

Dans sa monographie sur le village, M. Alfred Hérard précise : « *En 1889, il y avait encore 20 hectares de vignes. Au lieu du nombre normal de ceps, il n'en reste plus guère que la moitié, environ 240. Les maladies, la grêle la mauvaise exposition et surtout le défaut de soins les ont faits disparaître peu à peu. Bon nombre de vignes n'offrent plus que l'aspect de vergers et de jardins, on y trouve des arbres en quantité et des légumes de toutes sortes. Toutefois quelques propriétaires se sont décidés à suivre la voie du progrès et à lutter contre l'envahissement du mildiou.* »

L'arrêté ci-dessous témoigne de l'importance accordée à cette culture.

1842 : loi-arrêté municipal pour les vendanges.

L'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-huit avril

Le conseil municipal de la commune de Sexey-Aux-Forges convoqué réuni au lieu ordinaire des séances d'après la réquisition de Mr Duprey, Maire, sous sa présidence.

Présents : Mrs Viard adjoint – Caye – Boulanger – Thouvenin – Tanguier – Bouf et Morlot membres du conseil.

La séance étant ouverte il a été conformément à l'article 24 de la loi du 21 mars 1831 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mr Boulanger ayant obtenu les suffrages a été proclamé secrétaire et a pris place au bureau en cette qualité.

Mr le président a donné connaissance de loi du 6 octobre 1791 et de l'arrêté de Mr le Préfet en date du 18 juillet 1821 concernant le ban des vendanges aux vignes non closes et arrête avec son conseil
ce qui suit.

Article - 1 : A compter d'aujourd'hui il est défendu à tous propriétaire de vignes et autre personne d'aller dans les vignes non closes et de les fréquenter.

Article - 2 : Il sera dressé procès-verbaux contre toutes personnes qui se permettront de fréquenter les vignes non closes sans autorisation légale.

Article - 3 : Il sera permis aux propriétaires de fréquenter leurs vignes un jour de chaque semaine depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, ce jour sera annoncé la veille au son de caisse.

Article - 4 : A l'approche de la maturité du raisin, il sera fait une expertise pour déterminer la levée du ban et pour commencer l'ouverture de la vendange, sans que personne puisse y intervenir sans motifs reconnu positivement utile et avantageux.

Fait et délibéré en séance les jours-mois-an sus-dits, dressé en présences des membres désignés qui ont signés le registre.

Sous expédition, délibéré certifié par nous Maire de la commune de Sexey-Aux-Forges le 2 septembre 1842.

Le Maire, François Duprey

Rappel : Sous l'époque féodale, **le seigneur a droit de ban sur son territoire** : il a le pouvoir d'édicter des règles et proclamations publiques et de s'attribuer la propriété d'un four, d'un moulin d'un pressoir...

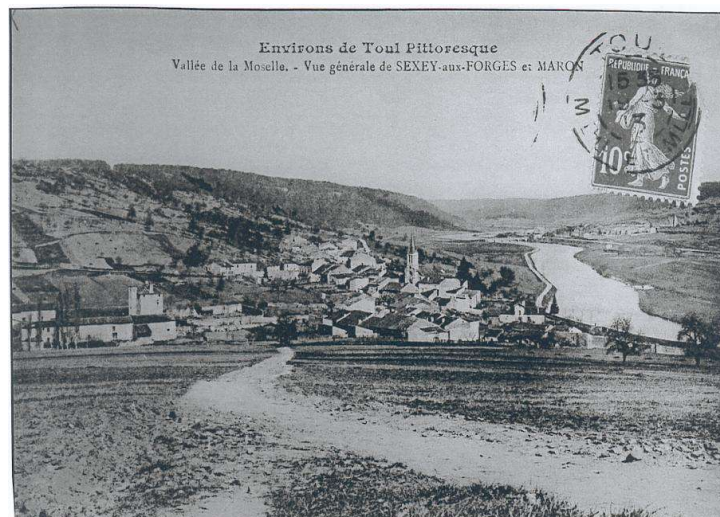
Le **ban des vendanges** est donc le **droit du seigneur à autoriser la récolte du raisin à date fixe** (une tradition antique qui existait déjà sous la Rome ancienne).

Le ban des vendanges fut interdit sous la Révolution française, la Constituante fit reconnaître dans une Loi de 1794 que "Chaque propriétaire sera libre de faire sa récolte de quelque nature qu'elle soit, à l'époque qui lui conviendra, pourvu qu'il ne cause aucun dommage aux propriétaires voisins. Cependant, dans les pays où le ban des vendanges est en usage, il pourra être fait chaque année, un règlement par le Conseil de la commune".

Aujourd'hui, la date des vendanges est définie par autorité préfectorale mais peut être soumise à dérogation, selon l'état des parcelles, l'avancée des maturités et la météo...

Le ban des vendanges reste aujourd'hui ancré dans les traditions vigneronnes et donne lieu à des festivités hautes en couleur autour du vin.

La culture de la vigne à Sexey-Aux-Forges disparut définitivement avec la crise du phylloxéra qui dévasta l'ensemble du vignoble français à la fin du XIX^{ème} siècle.



Vue du village et de ses coteaux en exploitation au début du XX^{ème} siècle.

Daniel BORACE



La vie du ruisseau : eutrophisation, changement climatique et retour du castor

L'eutrophisation est un phénomène naturel, mais souvent amplifié par les activités humaines. Il se manifeste par une accumulation excessive de nutriments — principalement l'azote et le phosphore — dans les milieux aquatiques, entraînant une prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Ce déséquilibre peut avoir des conséquences écologiques graves, comme la diminution de l'oxygène dans l'eau, la disparition de certaines espèces, et une altération de la qualité de l'eau. En Lorraine, la Moselle, rivière emblématique traversant plusieurs départements, n'échappe pas à cette problématique, d'autant plus que le changement climatique vient en aggraver les effets.

La Moselle : un cours d'eau sous pression

Longue de plus de 500 km, la Moselle prend sa source dans les Vosges avant de rejoindre le Rhin. En traversant des zones urbanisées, industrielles et agricoles, elle est régulièrement exposée à des rejets de nutriments issus des engrais agricoles, des eaux usées domestiques ou industrielles. Ces apports excessifs favorisent la croissance de phytoplancton et de macrophytes, notamment en période estivale.

Déjà sujette à l'eutrophisation dans certains de ses secteurs, la Moselle voit son équilibre écologique de plus en plus fragilisé. Des épisodes d'algues filamenteuses et de cyanobactéries ont été observés, rendant parfois la baignade et la pêche risquées, voire interdites. Ces proliférations algales peuvent produire des toxines dangereuses pour la faune, les animaux domestiques et même les humains.



Un risque accru avec le changement climatique

Le réchauffement climatique joue un rôle d'amplificateur dans le processus d'eutrophisation. En Lorraine, les étés sont de plus en plus chauds et secs, favorisant une élévation de la température des eaux de surface. Or, des eaux plus chaudes accélèrent la croissance des algues, tout en réduisant la solubilité de l'oxygène. Les périodes d'étiage (basses eaux) étant plus longues, la dilution des polluants est moindre, ce qui accentue les concentrations en nutriments.

De plus, les épisodes de fortes pluies, de plus en plus fréquents en dehors de l'été, entraînent un lessivage massif des sols agricoles. Ces ruissellements chargés d'engrais atteignent rapidement les rivières, notamment la Moselle, provoquant des pics de nutriments et alimentant le cycle de l'eutrophisation.

Un cas local : le ruisseau Sainte-Anne

Le ruisseau Sainte-Anne serpente entre prairies, bois et zones agricoles, et traverse le village Longtemps discret et sain, il joue un rôle essentiel dans l'équilibre hydrologique et écologique local. Il abritait autrefois une petite faune variée : truites fario, larves d'insectes aquatiques sensibles à la pollution (éphémères, perles, trichoptères), ainsi que des amphibiens sur ses berges.

Mais depuis plusieurs années, ce cours d'eau subit les effets combinés de l'eutrophisation et du changement climatique. Au printemps et en été, les apports de nutriments liés au lessivage des champs environnants favorisent l'apparition d'algues filamenteuses vertes qui colonisent les fonds. Ces algues réduisent la pénétration de la lumière, modifient le substrat, et perturbent la vie aquatique. La hausse des températures accentue le phénomène, en réduisant la quantité d'oxygène dissous dans l'eau.

Des observations locales ont également noté un colmatage progressif du lit du ruisseau, une diminution des espèces sensibles et la disparition des invertébrés bioindicateurs, signe clair d'un appauvrissement de la qualité écologique.

Quelles pistes pour agir ?

Face à ce constat, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour restaurer le bon état écologique du ruisseau :

- Limiter les apports agricoles : réduire l'usage des engrais, installer des bandes enherbées et tampons le long des champs.
- Restaurer les berges : favoriser la végétation rivulaire pour ombrager le ruisseau, limiter la température de l'eau et piéger les nutriments.
- Favoriser les zones humides associées : mares, fossés ou zones inondables permettent de capter et transformer les nutriments avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.
- Encourager le retour d'espèces ingénieures comme le castor, capable de créer des retenues naturelles qui filtrent l'eau, favorisent la biodiversité et luttent contre l'eutrophisation.

Le retour du castor d'Europe

Espèce emblématique des zones humides, le castor peut jouer un rôle étonnamment bénéfique dans la lutte contre l'eutrophisation des affluents de la Moselle. Par son comportement d'ingénieur écologique, le castor contribue à restaurer des milieux aquatiques plus sains et plus résilients face aux excès de nutriments liés à l'agriculture, à l'urbanisation et au changement climatique.



1. Création de zones tampons

Le castor construit des barrages avec des branches, de la boue et des pierres. Ces ouvrages ralentissent le débit des cours d'eau et créent des retenues d'eau ou de petites zones humides en amont. Ces milieux agissent comme des **zones tampons naturelles**, capables de piéger les sédiments et les nutriments (azote, phosphore) qui contribuent à l'eutrophisation. En ralentissant le flux, les matières en suspension ont le temps

de se déposer et les nutriments peuvent être absorbés par la végétation ou transformés par des processus biologiques.

2. Amélioration de la qualité de l'eau

Les étangs de castors favorisent le développement de plantes aquatiques et de micro-organismes qui filtrent et épurent l'eau. La végétation, en particulier les roseaux et les hélophytes, absorbe une partie des nutriments excédentaires. De plus, les bactéries présentes dans les sédiments peuvent

transformer l'azote dissous (nitrates) en azote gazeux via le processus de **dénitrification**, réduisant ainsi la pollution.

3. Régulation des crues et des épisodes de sécheresse

En régulant le débit des affluents de la Moselle, les barrages de castors limitent les pics de ruissellement en période de pluie et stockent l'eau lors des sécheresses. Cette **régulation hydrologique** est précieuse dans un contexte de changement climatique, car elle permet d'éviter des lessivages massifs d'engrais agricoles vers les rivières en cas de fortes pluies. En période d'étiage, l'eau reste plus longtemps dans le paysage, diluant mieux les nutriments et maintenant un meilleur niveau d'oxygène.

4. Restauration de la biodiversité

Les habitats créés par le castor sont extrêmement riches en biodiversité. Ils attirent amphibiens, libellules, oiseaux d'eau, poissons... Ce retour de la vie renforce les chaînes trophiques et les équilibres écologiques. Un milieu plus riche est aussi plus **résilient face aux déséquilibres**, comme ceux provoqués par l'eutrophisation.



5. Un allié discret mais efficace de la renaturation

Dans les vallons boisés ou agricoles où coule un ruisseau, la réinstallation des castors peut amorcer une **dynamique de renaturation passive**. À peu de frais, les écosystèmes se rééquilibrent et retrouvent leur capacité à épurer l'eau. Dans le bassin versant de la Moselle, certains affluents colonisés récemment par les castors montrent déjà des effets positifs : ralentissement du ruissellement, création de mares, retour des espèces aquatiques sensibles.



COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

ENIGMES PHOTOGRAPHIQUE

A partir de ce détail, retrouvez le sujet d'origine de ces photos prises dans votre village ?

1



2



3



4



5



6



Daniel BORAC

Voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1																					1
2																					2
3																					3
4																					4
5																					5
6																					6
7																					7
8																					8
9																					9
10																					10
11																					11
12																					12
13																					13
14																					14
15																					15
16																					16
17																					17
18																					18
19																					19
20																					20
21																					21
22																					22
23																					23
24																					24
25																					25
26																					26
27																					27
28																					28
29																					29
30																					30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

Horizontalement : 1) Façade – Boulon en U. 2) Issu de la bauxite – Défaite de l’Afrikakorps. 3) Sans bavure – Faisan des Alpes – Accouché. 4) Dissimulation – Dresse – Strophe de vers – Révolution. 5) Encore plus de découvert – Piquant – Câlin. 6) Us – Amouraché – Après. 7) Sur le Niger – Espère – Oui, Vladimir – Né dans l’Artois. 8) Reste de blanc – Polie – Personnage biblique. 9) Sommet de la gloire – Socs primitifs – Daron – A poil. 10) Crack – Se jette à Valras-Plage – Tumulus – 06. 11) Mise à bas – Feinte – Borde Fontainebleau. 12) C’est ce qu’y a d’plus beau, c’est monter si haut, etc – Maître – Dans la Drôme – Genre de bleu. 13) Pour – Ennuyeuse – Berger. 14) Préside – Pourrie – Coagule. 15) Renvoi – Quadrilatère à 2 parallèles – Grandit – Dans. 16) Absconse – Elève. 17) Article – Cacha – Pause – Infusion. 18) Poème – Frottée – Graveur. 19) Femme de Jacob – Eminence de la paume – Impôt sur les bénéfices – Façonne. 20) Cap de la Corniche d’Or – Félidé – Au – Lieu de délices. 21) Tapés – Palmiers – Fiable. 22) Propulseur – Inquiétude – Monoxyde de dihydrogène. 23) Dessus – Gestantes – Nez-gorge-oreille – Démonstratif. 24) Epaule – Ramage – Levant. 25) Démonstration – Ouvre – Accord. 26) Fibre textile – Dramaturge espagnol du XVIème – Courant. 27) Accomplit – Utopique. 28) Reste calciné – Prochain – Règne vivant. 29) Baume colombien – Zéro – 27^{ème} – En dessous du Canada – Préposition. 30) Saoule – Engels – Agence d’exploration spatiale.

Verticalement : 1) Frime – Chichi – Ecole de musique d’église. 2) Graine grasse – Intègre – Enseveli – Roi des Lapithes. 3) Riche – Atouts – Cyrano y vainquit 100 hommes ! 4) Travail personnel – Hésitation – Constellation – 20; 10; 8,5; 5,5 ou 2,1 % – Réformateur tchèque du XIVème brûlé à Constance – Liaison – Flatterie. 5) Prononcé – Possessif – Pied-de-veau – Sectarisme – Pierre à frotter. 6) Fils d’Aphrodite – Réalisateur français de la 1^{ère} avant-garde – Genre musical algérien – Interjection – Ceint – Apparue. 7) Qualité – Titre ottoman – Être fou. 8) Détroit grec – Coutume – Strophe de 7 vers – Mesure d’une surface – Survolent Sexey en fin de journée. 9) Fantastique – Flux et reflux – Orge germée – Nouveau. 10) Echouer – Digne – Déambuler. 11) Comme – Cocotte – Boucherie – Baptise – Préfecture du 29-3. 12) Symbole royal – Porta Nils jusqu’en Laponie – Sévères – En même temps – Maladroite – Commune de l’Orne. 13) Entremetteur – Fée persane – Ratés – Abas – Succulentes. 14) Sans mesure – Désert – Champion du monde 2018 sans jouer – Tendancieux – Par la voix. 15) Et toc ! – 10 sur 10 – Préfecture, Alençon – Immanquablement – Préjudice – Gouffre. 16) Renégat – Personnage cosmogonique – Adiposité – Réfléchies. 17) Roi de Sparte – Damnés – Coin – Article – Pour le dualisme, c’est l’adversaire. 18) Etoffe – Vide – Vigilant – Allonger – Teuf. 19) Rat musqué – Salamandre ou triton – Hoouuu ! – Contemporaines. 20) Recueil de prose poétique de l’homme aux semelles de vent – Lie – Terre – Voilà.

Et voici la solution des mots croisés du Bélier de janvier 2025.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	A	M	O	U	R	M	E	D	E	C	I	N		G	A	L	V	A	N	O	1
2	P	I	S	S	E	U	X		N	O	N	A	G	E	N	A	I	R	E	S	2
3	A	N	C	E	T	R	E	S		R	O	T	O	N	D	I	T	E		E	3
4	R	I	A		E	I	G	E	R		N	O	U	E	R		A	B	U	S	4
5	T		R	O	N	D	E	D	E	N	U	I	T		E	C	L	O	T		5
6	E	T		S	U	E	T	O	N	E		R	E	A		H	E	U	R	E	6
7		O	S	E	E		E	N	N	U	I	E		L	A	Y		R	I	T	7
8	F	R	O	N	D	E		N	E	T	S		G	O	U	L	A	S	C	H	8
9	R	E	I	T	E	R	E	E		R	O	B	U	S	T	E	S		U	N	9
10	A	S	E		A	S	T	R	E	E		O	T	E	E		S	A	L	I	10
11	N		R	O	U	A	U	L	T		B	U	T		L	O	U	P	E	E	11
12	C	U	I	R		T	I	E	R	S	E	T	A	T		G	R	E	S		12
13		R	E	M	I	Z		M	E	U	T		P	A	L	I	E	R		G	13
14	M	I		E	N		C	O	L	E	T	T	E		I	V	E	T	T	E	14
15	E		C	A	S	S	A	T	E		E	R	R	A	T	A		E	O	N	15
16	D	E	S	U	E	T	S		S	T	R	I	C	T		L	A	D	R	E	16
17	E	T	E		C	H	E	L	S	E	A		H	E	B	E	T	E		U	17
18	C	A	P	O	T	E		A	I		V	I	A	L	A		O	V	E	S	18
19	I		E	B	E	N	E		V	I	E	N		I	N	T	R	U	S	E	19
20	N	U	L	S		E	P	I	E	S		E	X	E	C	U	T	E	S		20
21	D	E		T	E		I	L		P	I	P	E	R	A	D	E		I	F	21
22	E	L	O	I		D	E	L	E	A	T	U	R		L	O	T	I	E	R	22
23	C	E	R	N	E	A	U		C	H	O	I	E	S		R	A	G	U	E	23
24	A		O	E	I	L		C	H	A	U	S	S	E	S		T	U		U	24
25	M	O	D	E	R	A	T	I	O	N		E		R	E	P	R	E	N	D	25
26	P	I	E		E	D	E	N	S		C	E	L	E	S	T	A		A		26
27	A	S	S	E		I	L	E		E	H		E	U			V	E	N	T	27
28	G	E		P	R	E	S	T	I	G	I	E	U	S	E		E	M	I	R	28
29	N	A	N	T	I	R		I	D	E	E	S		E	M	P	R	I	S	E	29
30	E	U	D	E	S		G	R	E	E	N		A	S	S	I	S	T	E	S	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

KL et JJZ



RECETTES

L'été est enfin arrivé !

On a désormais envie de fraîcheur, de couleurs ... Profitons sans concession du soleil et de ce que nous propose nos potagers et nos vergers.

Flan de courgettes au chèvre

Pour 4 personnes

- 3 courgettes
- 2 œufs
- 1 bûche de chèvre
- 40 cl de crème liquide
- Noix de muscade
- 1 gousse d'ail
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre



Préchauffez le four à 200 degrés. Lavez et coupez les courgettes en rondelles fines. Mélangez les œufs et la crème liquide puis battez le tout. Ajoutez le fromage de chèvre coupé en petits dés, les feuilles de basilic ciselées puis salez et poivrez. Disposez les rondelles de courgettes dans un plat huilé. Couvrez avec la préparation. Soudrez de noix de muscade. Enfournez 35 minutes. Pour un repas complet, accompagnez de viande froide et - ou d'une salade verte.

Crumble aux mirabelles

Pour 6 personnes

- 500 gr de mirabelles
- 60 gr de sucre roux
- 60 gr de farine
- 50 gr de beurre
- 60 gr d'amandes en poudre



Disposez les mirabelles dans un grand plat allant au four après les avoir lavées, séchées, équeutées, coupées en deux et dénoyautées. Préchauffez le four à 180 degrés. Dans un bol, versez 60 gr de sucre roux, 60 gr de farine, 50 gr de beurre coupé en morceaux et 60 gr de poudre d'amandes en poudre. Mélangez avec l'aide d'une fourchette jusqu'à ce que le mélange soit bien homogène. Répartissez la pâte à crumble sur les mirabelles. Enfournez + - 30 min.

Bel été gourmand !

Amélie KOENIG

*Le Maire,
les conseillers municipaux
ainsi que le
personnel communal
vous souhaitent un bel été.*